

Le titulaire de ce BTSA est formé à la réalisation de diagnostic technico-économique et environnemental de projet d'aménagement hydraulique.

Polyvalent, il possède des connaissances en hydrologie mais aussi en biologie et en chimie pour tout ce qui concerne le traitement des eaux et le contrôle de leur qualité, en agronomie, en géomatique pour la gestion des ressources des sols et sous-sols, en hydraulique et automatisme pour le suivi des équipements. Il sait également analyser et interpréter des éléments de gestion économique et commerciale liés à des projets d'aménagement hydraulique.

Le technicien supérieur en gestion et maîtrise de l'eau travaille au sein d'une société de services, d'un bureau d'études ou d'un service administratif. La conception et la réalisation des aménagements tels que les petits barrages, digues, plans d'eau, canalisations, stations de pompage, forages, réseaux d'assainissement ou usines de traitement des eaux relèvent de ses compétences. S'il est responsable d'exploitation dans un groupement de communes ou une petite ville, il surveille le captage de l'eau, son traitement, son stockage et sa distribution, ainsi que la collecte des eaux usées, leur épuration et leur rejet. Il peut aussi être employé dans une entreprise utilisatrice d'eau.

Suivant le contexte, le titulaire du BTSA peut participer à diverses fonctions : appui technico-économique et conseil ; gestion d'une unité de traitement ; études, contrôles, production de références ; fonctions commerciales ; fonctions de communication et médiation

➡ Déroulés

Le titulaire du BTSA Gêmeau peut exercer son activité dans :

- les organisations professionnelles agricoles (conseil, développement, animation...)
- les collectivités territoriales (communes, départements, régions...)
- les sociétés ou les services administratifs impliqués dans l'aménagement
- les entreprises de services (distribution d'eau, traitement des effluents)
- les exploitations et les entreprises agricoles, en tant que chef d'exploitation, associé ou salarié
- les entreprises agroalimentaires

Il occupe des fonctions de technicien, le plus souvent chargés d'études sur la qualité de l'eau, mais aussi sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Il peut être conducteur de station d'épuration ou de traitement de l'eau potable, technicien hydraulique urbaine, technicien eau et assainissement pour le montage ou l'expertise de dossiers liés à la distribution de l'eau, conseiller en gestion de l'eau, mais aussi technico-commercial en matériel d'irrigation, chargé de relevés hydrologiques des cours d'eau ou technicien rivière.

Métiers accessibles :

- Technicien(ne) d'exploitation de l'eau
- Conseiller technique
- Responsable de réseaux et des stations de traitement

➡ Accès à la Formation

En priorité :

- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- Bac STL, STI2D
- Bac techno STAV

Ceci est la liste des principaux diplômes admis. Les titulaires de Bac Pro qui ont une mention bien ou très bien au bac sont admis de droit dans les BTS correspondant à leur spécialité s'ils remplissent les conditions de candidature.

➡ Programme

Matières	Horaires (1)
Lettres modernes	1h
Histoire-Géographie	1h
Langue vivante	2h
Education socioculturelle	1h30
Education physique et sportive	1h30
Documentation	0h30
Biologie-Ecologie	1h15
Mathématiques	1h30
Physique-Chimie	1h15
TIM	0h45
SESG/Gestion entreprise	2h45
STA/Productions végétales	1h15
Sciences techno. Equipement/Equipement Hydro	6h45
Module initiative local (MIL)	3h

(1) Horaire hebdomadaire

1^{er} groupe, épreuves organisées en fin de formation

- Expression française de culture socio-économique, coef. 6 ;
- Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel (prend appui sur les stages en milieu professionnel), coeff. 12 ;

Une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble de ces 2 épreuves est éliminatoire.

2^e groupe, épreuves évaluées en cours de formation (CCF) :

- Communication, coeff. 3 ;
- Langue vivante, coeff. 3 ;
- Traitement des données et informatique, coeff. 3 ;
- Aménagement hydraulique ; analyse de données d'un hydro-système et qualité de l'eau ; expertises techniques, coeff. 3 ;

- Elaboration d'un projet hydrotechnique ; opérations techniques nécessaires à la conception, à la conduite et au suivi d'un aménagement hydraulique, coeff. 6

Descriptif des matières

- **Enseignements scientifiques et techniques** : contexte spatial et socio-historique d'un aménagement hydraulique. Les enjeux liés aux problématiques de gestion et d'utilisation de l'eau, l'aménagement hydraulique et ses impacts territoriaux. les différents acteurs et leurs compétences. Ressources en eau, aménagements hydrauliques et les liens existants avec les pratiques agricoles. Traitement adapté à la qualité de l'eau, techniques de gestion et maîtrise de l'eau. Elaboration et suivi d'un projet d'équipements hydrotechniques, contraintes techniques du cahier des charges et faisabilité des solutions. Les principaux équipements et leurs technologies, optimisation du choix de ces équipements. Notions d'hydraulique, d'électrotechnique et d'automatisme. Méthodes topographiques et appareils de mesures. Suivi technico-économique du projet ou des travaux à réaliser. Utilisation de logiciels professionnels de dessin assisté par ordinateur ou de modélisation de systèmes hydrauliques, etc.
- **Module d'initiative locale (MIL)** : mis en place par les équipes pédagogiques, le MIL dépend des opportunités locales. Il peut être orienté vers des activités historiques, linguistiques ou géographiques ; l'étude d'une production locale ; l'initiation à des techniques particulières ou encore une étude technico-économique.
- **Les activités pluridisciplinaires** permettent l'acquisition de compétences ou de connaissances grâce à l'éclairage de plusieurs disciplines sur un même objet d'étude.
- **Le module d'accompagnement au projet personnel et professionnel** doit aider le candidat à affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion.

Stages

12 à 16 semaines en entreprise, organisme ou collectivité locale pour étudier une situation professionnelle en rapport avec les problèmes liés à l'exploitation de l'eau.

Statistiques

Statistiques nationales :
en 2017, 74% de réussite.
en 2018, 73% de réussite.

Poursuites d'études

Cette liste n'est pas exhaustive : il s'agit d'exemples des principales poursuites d'études que l'on peut faire après le BTS. Bien que le BTSA soit conçu pour entrer sur le marché du travail, il peut donner lieu à poursuite d'études en :

- **Second BTSA** en un an
- **Licence professionnelle** en un an, dans les domaines tels que l'assainissement, la qualité et le traitement des eaux, par exemple:
 - licence pro Métiers de l'eau - l'IUT de Saint-Quentin (02)
 - licence pro Protection de l'environnement spécialité eau-ressource et qualité de l'eau dans l'environnement - université Pierre et Marie Curie de Paris (75).

- licence pro Protection de l'environnement spécialité gestion des sols et des eaux – Université d'Angers (49).

- **Classe préparatoire scientifique** post BTS(A)-DUT au LEGTA Bazille – Montpellier (34), au LEGTA de Castanet-Tolosan (31).
- **Ecole d'ingénieurs**, par exemple:
 - Institut polytechnique La Salle Beauvais. Après examen du dossier et entretien : entrée en 2e année pour les titulaires diplômés d'un BTSA ou en 3e année pour ceux qui peuvent également justifier de trois années d'expérience professionnelle.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se former

- 11 Lasbordes**
Ecole supérieure agricole de La Raque 
(privé sous contrat)
- 30 Rodilhan**
LEGTA Marie Durand (Public) 
CFA du Gard - LEGTA Marie Durand (Public) **A** 
- 48 La Canourgue**
Lycée agricole (Public) 
- 81 Albi**
LEGTA Albi - Fonlabour (Public)
CFAAH du Tarn - LEGTA Albi - Fonlabour (Public) **A**

A formation en apprentissage

 Internat / Hébergement possible

Pour en savoir plus

- Parcours Les métiers de l'agriculture

Sur internet

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Ens. supérieur et recherche
- www.ecologie.gouv.fr

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).